

COMPTE-RENDU DU 1^{er} CONSEIL D'ÉCOLE

École Maternelle Louis Pasteur

MARDI 28 NOVEMBRE 2023

Présents :

Anne Chevillard-Pradier (directrice), Louise Bittendiebel, Michèle Trometer, Isabelle Champougny, Emmanuelle Solano, Ambre Sarrazin (enseignantes), Marion Brulfer, Léa Fournier, Steve Kuhn, Cornelia Cahart, Célia Djouahir-Schneider (représentants de parents), Floriane Varieras (adjoite au maire), Vianney Reignault (directeur de l'III Imaginaire, le centre de loisir du mercredi).

Absents: Sonia Schaeffer (Responsable des ATSEM et animateurs, RPS), Jean-Marie Vix (Responsable technique, RTS).

Ordre du jour :

1. Règlement intérieur du conseil d'école (Vote)
2. Bilan de la rentrée
3. Règlement intérieur de l'école (Vote)
4. Projet d'école
5. Projet « Décloisonnement »
6. Sorties scolaires et événements (passés et à venir)
7. Visites médicales
8. Coopérative scolaires
9. Sécurité à l'école
 - Vigipirate,
 - PPMS
 - Clôture occultante de la cour
 - DGI – fenêtres
10. Projet OASIS – végétalisation et déminéralisation (présentation du projet final)
11. Trombinoscope du périscolaire et de l'école (*demande des parents*)
12. Jeux violents dans la cour, bagarres, situations répétitives :
 - Proposition de travailler sur l'empathie avec les parents, enseignantes et animateurs (parents)
 - Transmission des informations lors des situations de violence
13. Partage des locaux (entre école, périscolaire et centre du mercredi) (*avancées et besoins*)
14. Abords de l'école : question de la « rue scolaire » (*demande des parents*)
15. Déplacements sur la passerelle de l'Abreuvoir : besoin d'une signalisation « pédagogique » à destination des cyclistes (*demande des parents*)
16. « Café des parents » : autres horaires et avec thématique (*demande des parents*)

Début du conseil à 17h30.

1. Règlement intérieur du conseil d'école (Vote)

Le règlement intérieur du conseil d'école a été voté à l'unanimité.

2. Bilan de la rentrée

À ce jour, l'école maternelle Louis Pasteur compte 100 élèves répartis en 5 classes (2 PS/MS et 3 PS/GS) de 19 à 21 élèves.

L'école compte 4 ATSEM à temps plein. Une classe de l'école n'a donc pas d'ATSEM le matin et deux classes n'en ont pas l'après-midi en raison de la surveillance de la sieste.

L'équipe enseignante demande donc un ATSEM supplémentaire, demande soutenue par les représentants des parents d'élèves, pour un meilleur accompagnement des enfants au quotidien.

Malheureusement nous n'avons pas réussi à recruter de service civique, par manque de candidatures. Des propositions sont faites de mettre une affiche à l'université, ou au CROUS.

3. Règlement intérieur de l'école (Vote)

Le règlement intérieur de l'école a été voté à l'unanimité.

La directrice fait les rappels suivants :

- Horaire d'arrivée dans l'enceinte de l'école : entre 8h10 et 8h25,
- Les élèves arrivant entre 8h25 et 8h30 sont pris en charge par l'adulte de surveillance au portail. Les familles arrivant systématiquement après 8h25 doivent revoir leur organisation pour arriver 5 minutes plus tôt.
- Les élèves arrivant après 8h30 seront accueillis à la récréation, entre 10h15 et 10h45.

Décision : un cahier de retard sera mis en place, qui sera signé pour les arrivées après 8h25. L'Inspecteur sera informé de la récurrence au bout de 5 retards.

4. Projet d'école

Le projet d'école a été élaboré il y a 4 ans, basé sur les constats suivants : les enfants avaient des difficultés à se concentrer et ils tenaient peu compte des autres enfants.

Les trois objectifs de ce projet d'école sont les suivants :

- Jouer ensemble pour apprendre à coopérer et respecter les règles,
- Développer et enrichir la conscience phonologique pour se préparer à écrire des messages,
- Favoriser l'attention, la concentration et la mémorisation.

5. Projet « Décloisonnement »

Pour faire bénéficier l'ensemble des élèves de moyenne et grande sections de l'école des compétences particulières des maîtresses, différents ateliers leurs sont proposés, depuis début novembre, les jeudis et vendredis après-midis, de 14h à 15h15.

Pour cette période :

- Chorale avec Isabelle,
- Sciences avec Anne (fabrication d'un mobile),
- Projet le Prix des Incorruptibles (lecture et compréhension d'albums) avec Emmanuelle,
- Mathématiques (utiliser les nombres pour positionner des objets) avec Louise,
- Langage (prépositions spatiales en allemand) avec Michèle.

Chaque groupe-classe participe à 2 ateliers par après-midi. Le calendrier des ateliers est établi en début de période pour chaque classe.

La répartition 50 % allemand sera respectée sur l'année.

Ce projet permet également à chaque maîtresse de connaître tous les élèves de MS et GS (et aux élèves de connaître toutes les maîtresses), ce qui devrait faciliter la gestion et surtout l'anticipation des conflits (voir point 12).

6. Sorties scolaires et évènements (passés et à venir)

- fête de rentrée : elle a eu du succès et les parents d'élèves demandent à ce que cet évènement soit reconduit l'année prochaine.
- sortie d'automne au parc du Contades
- exposition Le goûter des couleurs : Les parents regrettent de n'avoir que peu de temps dans la journée pour pouvoir en profiter et qu'il n'y ait pas eu assez de communication autour de l'évènement.
- fête des lanternes : reportée puis annulée en raison de la météo. Elle a finalement eu lieu pendant le temps scolaire (goûter avec brioche et jus de pomme, chants)
- cinéma Augenblick 1^{er} décembre
- Une semaine « cirque » aura lieu du 12 au 16 février, avec des ateliers proposés à l'école par Graine de Cirque à tous les élèves.
- d'autres sorties (musée, ferme, Allemagne) auront lieu , dont les dates seront communiquées dès leur confirmation.

7. Visites médicales

La Ville de Strasbourg organise chaque année des bilans de santé (dentaire pour tous niveaux, bilan médical pour les GS, bilan avec la puéricultrice de la PMI pour les PS, orthophoniste et orthoptiste pour les MS).

8. Coopérative scolaire

Le bilan de l'année **2022-2023** est le suivant : La kermesse de fin d'année a permis de réaliser un bénéfice de 2400€ et l'année scolaire s'est clôturée avec un solde de 3900€.

La participation volontaire des familles à la rentrée 2023 se monte à 2000€.

L'argent de la coopérative scolaire sert à financer :

- une partie du coût des sorties (par exemple, une sortie à la ferme revient à 2660€ pour toute l'école : 1660€ pour l'animation et 1000€ pour les bus),
- les goûters organisés par l'école tout au long de l'année, du matériel pour les classes,
- du matériel de motricité (vélos, trottinettes, remplacement des jeux de cour abîmés),
- ainsi que les frais d'affiliation à l'OCCE (l'organisme qui gère les coopératives scolaires).

Les dépenses prévues pour cette année scolaire (hors sortie à la ferme) sont estimées à 3000€.

Les parents proposent d'organiser une vente de chocolats ou autres douceurs, pour apporter un soutien financier supplémentaire qui permettrait de faire baisser le prix de certaines sorties.

9. Sécurité à l'école

- **Vigipirate :**

Le niveau d'alerte est actuellement le plus élevé : « urgence attentat », imposant une surveillance accrue des personnes entrant dans l'établissement.

A défaut de personnel dédié à cette tâche (comme dans les collèges ou lycées), c'est une enseignante qui surveille les entrées au portail aux heures d'ouverture de l'école. Cette enseignante perd ce jour-là 40 minutes de présence auprès de ses élèves.

Lorsqu'il y a classe, le portail ainsi que la porte d'entrée de l'école sont verrouillés.

Il est rappelé de pas stationner devant le portail, car c'est un accès pompier.

- PPMS :

Un Plan Particulier de Mise en Sécurité est en place à l'école, pour les risques d'inondation, de tempête, de séisme, d'accident industriel et d'accident résultant au transport de matières dangereuses. Depuis plusieurs années, a été ajouté le risque anthropique (attentat ou intrusion d'une personne malveillante). Au moins deux exercices sont faits chaque année, ainsi que trois exercices incendie.

Le PPMS « intrusion » vient d'être réalisé. La consigne donnée aux enfants était de ne faire aucun bruit pour que M. Vix, le RTS, ne les entende pas et ne les trouve pas (un jeu de cache-cache géant). L'équipe enseignante n'emploie jamais de mots qui pourraient effrayer les élèves.

Un premier exercice incendie a été réalisé en octobre.

- Clôture occultante de la cour :

Suite à l'attentat du 13 octobre à Arras, les enseignantes se sont senties vulnérables lors des surveillances de récréations.

La directrice rappelle que dans beaucoup d'écoles les clôtures ne sont pas autant ajourées que la nôtre (où certains élèves parviennent même à passer entre les barreaux).

Une clôture telle que celle de l'école élémentaire Sainte Madeleine permettrait une meilleure protection des enfants, et éviterait que des touristes les photographient, les filment ou leur donnent des friandises.

Suite à la demande d'occultation de la clôture formulée par l'école, M. Leymarie, chef du service Patrimoine de la mairie, a expliqué que les forces de l'ordre ont donné la consigne que les clôtures ne soient pas occultantes pour pouvoir intervenir facilement.

Proposition : la clôture pourrait n'être occultante que sur une petite hauteur, ce qui permettrait d'éviter des interactions parfois malheureuses entre les enfants et certains passants, sans pour autant fermer la vue sur et depuis la cour. Ou encore de réduire l'espacement entre les barreaux de la clôture.

- DGI – fenêtres :

Lorsque les usagers constatent une situation à risque, ils doivent la consigner dans le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST). Si le danger est important, c'est le registre Danger Grave et Imminent (DGI) qui doit être renseigné.

En septembre 2022, deux fiches RSST avaient été remplies par l'école :

1) témoignant des températures très élevées (entre 28 et 31°C) dans les toutes les salles de l'école en septembre 2022.

En retour, le CHSCT avait alors demandé à l'Inspecteur Académique IA-DASEN de demander à la mairie un diagnostic du confort thermique, et de mettre en œuvre des aménagements qui améliorent les conditions de travail des élèves et des enseignants. Mme Varieras n'a pas de trace de cette demande dans son dossier.

2) alertant sur la dangerosité des fenêtres des classes, qui menaçaient de tomber sur les élèves ou sur le personnel, en raison de leur taille et de leur mécanisme peu adapté au poids des fenêtres. En effet, lors du passage de l'ouverture en grand à l'oscillo-battant, si un point de fixation ne s'enclenche pas, la fenêtre de plusieurs dizaines de kilos ne tiendrait plus que par un point.

Ce signalement avait déjà été fait dans une précédente fiche RSST en 2020.

En retour, le CHSCT avait alors demandé à l'Inspecteur Académique IA-DASEN de demander à la mairie la réparation des fenêtres.

Début 2023 les fenêtres ont été vérifiées par une entreprise mandatée par la mairie.

En juin 2023, un DGI a été signalé car une fenêtre (d'au moins 30kg) est tombée sur la directrice dans sa classe, qui l'ouvrait pour rafraîchir la salle avant l'arrivée des élèves.

Par chance, cet accident est survenu à 8h00, seule la directrice a été blessée.

Il a occasionné des traumatismes et un arrêt de travail, et un traumatisme chez les autres maîtresses.

Cet accident est dû à une combinaison de deux facteurs, qu'alertaient les deux fiches RSST (fortes chaleurs et fenêtres dangereuses).

La Formation Spécialisée Santé et Sécurité au Travail (anciennement CHSCT) a émis des préconisations suite à son enquête du 29 juin 2023.

Notamment :

- Donner une clé aux enseignantes pour qu'elles puissent ouvrir en grand les fenêtres
→ *pas autorisé par la ville*
- Remplacer une fenêtre par classe, par une fenêtre à deux battants
→ *pas possible (la façade doit rester homogène).*
- Ne pas débrancher le détecteur de CO₂ dans la salle de sieste, et procéder à une aération (fenêtres ouvertes en grand) pour que l'alarme ne se déclenche pas.
→ *pas possible puisqu'on ne peut pas les ouvrir en grand et laisser sonner l'alarme du détecteur de CO₂ réveillerait les enfants au milieu de leur sieste.*
- Réparer la VMC.
→ *prévu début janvier 2024. Une intervention en août n'avait pas permis de la remettre en marche.*
- Lors de la rénovation (énergétique) du bâtiment, remplacer toutes les fenêtres par des fenêtres plus petites à double battant.
→ *c'est prévu.*

Mme Varieras n'a pas de trace de ces préconisations dans son dossier.

10. Projet OASIS – végétalisation et déminéralisation (présentation du projet final)

Une équipe de l'association Eco-conseil avait été mandaté par la mairie pour aider l'école à formuler ses besoins dans le cadre du projet de déminéralisation et végétalisation OASIS, lors d'ateliers qui ont eu lieu en 2023.

Après un retour sur l'historique des ateliers déjà menés à l'école, l'équipe d'Eco-conseil présente le plan retenu par la mairie. Le plan sera accroché dans le hall de l'école.

Il est précisé, suite à une question des parents, qu'il n'y aura pas de végétaux allergènes ni toxiques, les plantations étant soumises à la réglementation des aires de jeux.

Les travaux devraient débuter au début de l'été 2024. Il faudra cependant attendre le retour du diagnostic archéologique, qui déterminera le besoin éventuel de fouilles et qui pourra, le cas échéant, retarder le début des travaux.

11. Trombinoscope du périscolaire et de l'école (demande des parents)

En cours d'élaboration, le trombinoscope de tous les adultes de l'école sera affiché très prochainement sur la vitre de la cantine, sous le préau.

12. Jeux violents dans la cour, bagarres, situations répétitives

Les parents constatent que des enfants rapportent parfois des « gros mots » et racontent des bagarres ou des situations agressives.

La directrice rappelle que si certaines situations de bagarres ne sont pas inhabituelles pour des enfants de cet âge, elles doivent systématiquement faire l'objet d'une intervention des adultes de surveillance.

Pour y remédier, les parents proposent de construire avec toute la communauté éducative (enseignantes, animateurs du périscolaire de la ville et de l'ALM du mercredi) des outils d'aide à la gestion ou à l'anticipation de ces situations.

- un premier groupe de travail sur l'empathie est envisagé le samedi 27 janvier, de 10h à 12h. La participation de tous les acteurs de la communauté éducative est importante.

Puisque nous partageons une partie des enfants dans les mêmes locaux, il est essentiel que les règles et le message adressé aux enfants soient les mêmes.

- Transmission des informations lors des situations violentes :

Les parents doivent systématiquement en informer les maîtresses (le matin ou via Educartable)

Si besoin, la directrice informe la RPS et/ou les animateurs des situations conflictuelles entre enfants, pour une surveillance accrue par les animateurs.

13. Partage des locaux (entre école, périscolaire et centre du mercredi) (avancées et besoins)

Avancées :

- Périscolaire du soir :

Les 4 groupes d'enfants sont répartis dans 4 lieux : salle de jeux, bibliothèque, salle violette et une salle de classe.

Suite à la demande de l'école, la salle de classe utilisée n'est pas toujours la même pour permettre aux maîtresses de ranger leur salle, de préparer la classe des jours suivants et de recevoir les parents.

Mardi et Jeudi : salle Rose (1^{er} étage)

Lundi et Vendredi : salle Orange (Rez-de-chaussée)

La salle Orange étant éloignée des lieux de stockage du matériel du périscolaire (salle Violette et salle de Jeux), une surface de stockage y est réservée au périscolaire.

L'utilisation de ces 2 salles de classes par le périscolaire se déroule bien. Les animateurs sont respectueux et veillent à ce que les élèves ne se servent pas du matériel de la classe, sauf accord avec la maîtresse.

- Salle violette :

Après consultation des équipes enseignantes et périscolaires, il a été décidé par la directrice et la responsable du périscolaire :

- que l'école pourra utiliser la salle violette tous les matins jusqu'à 11h40 et les lundis après-midi de 13h40 à 16h20

- et puisqu'aucune autre solution n'a été trouvée, les mardis, jeudis et vendredis, cette salle sera utilisée entre 13h40 et 16h20 par les animateurs du périscolaire.

Pendant le temps scolaire, la circulation des animateurs doit être respectueuse du travail qui a lieu dans les classes (notamment pas de téléphone, ni de conversations à haute voix dans les couloirs).

Besoins :

- des règles communes de partage des locaux, de l'utilisation des jeux de cour, etc

- d'une réaction similaire pour tous les adultes lors de bagarres (cf point 12)

14. Abords de l'école : question de la « rue scolaire » (demande des parents)

Les parents constatent qu'après le panneau STOP de la rue des Veaux, les automobilistes sont en phase d'accélération au niveau de l'école et de la rue de la Croix (ils ont la priorité). Un accident impliquant un élève de l'école a eu lieu, fort heureusement sans gravité.

Solution proposée : créer une « rue scolaire », en fermant la rue pendant les temps d'accueil

L'objectif recherché est de faire passer dans la rue le moins de véhicules possible et à une vitesse adaptée.

Autre point évoqué : l'aire de stationnement pour les vélos / vélos cargo des parents d'élèves

Suite à la présentation du projet OASIS, il apparaît important de réfléchir au stationnement des vélos / vélos cargo des parents, une majorité des parents se déplaçant à vélo. Après la végétalisation, seuls les vélos des enfants et de l'équipe éducative pourront être stationnés dans la cour de l'école. Pour permettre aux parents de stationner leur vélo / vélo cargo, l'espace piéton devant l'école pourrait être étendu et des arceaux ajoutés. La place « Dépose minute » pourrait être déplacée côté cantine, libérant ainsi une grande zone pour le stationnement des vélos des parents.

15. Déplacements sur la passerelle de l'Abreuvoir : besoin d'une signalisation « pédagogique » à destination des cyclistes (demande des parents)

Les parents constatent que des cyclistes roulent vite sur la passerelle de l'Abreuvoir.

Solution proposée : Installer au niveau de la passerelle une signalisation pédagogique, un « panneau école » pour inciter les cyclistes à réduire leur vitesse.

16. « Café des parents » : autres horaires et avec thématique (demande des parents)

La date du prochain « Café des parents » est fixée le samedi 27 janvier de 10h à 12h (voir point 12).

Fin de la séance : 21h05

Secrétaires : Emmanuelle Solano et Louise Bittendiebel

Présidente du conseil d'école : Anne Chevillard-Pradier